

<p style="text-align: center;"><b>TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 14 octobre 2009.</b></p>
--

La réunion s'est ouverte à 19 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Excusé : Monsieur Yvon JAULET donne pouvoir à Mr marcel GROS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

### **I Commission Urbanisme**

Monsieur CHAMBOST, Président de la Commission Urbanisme présente au Conseil les travaux cette commission, et notamment l'avant-projet de la réfection de la voirie du cœur village.

Il est décidé que le plan de cet avant projet restera affiché à l'accueil de la mairie et qu'une main courante sera ouverte à l'attention des conseillers et des administrés, qui pourront, ainsi, consulter cet avant-projet et faire part de leurs remarques et suggestions sur le sujet. Cette main courante n'est ni obligatoire ni issue d'une quelconque réglementation, mais il apparaît au Conseil que le bon sens nécessite de laisser aux administrés l'occasion de s'exprimer sur le sujet.

Monsieur Le Maire présente également au Conseil le projet de réaménagement du site du Col de La Faucille qui est actuellement à l'étude sous l'égide de la CCPG. Le projet restera consultable en mairie afin que chacun puisse, s'il le souhaite faire part de ses commentaires sur le sujet avant le 25 novembre prochain, date de la prochaine réunion sur ce réaménagement.

### **II Commission Bâtiments**

Les appartements des Airelles et de Val Cristal sont actuellement mis en vente. Mr GROS, Président de la Commission Bâtiments indique qu'à réception de propositions d'acquisition, ces dernières seront soumises à l'approbation du Conseil.

Décision sur le devenir de l'ancienne école des 7 Fontaines : il est demandé un vote à bulletin secret pour statuer sur la vente de ce bâtiment.

La vente du bâtiment est approuvée par 9 voix pour et une contre. Mr GROS est chargé de la mise en œuvre de cette vente.

### **III Questions et délibérations diverses**

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur une décision modificative du budget primitif. En effet, une somme de 40.000 € avait été affectée au compte « dépenses imprévues », il est nécessaire de réaffecter cette somme sur différent compte et notamment le compte « entretien réparation des bâtiments » sur lequel il y a un dépassement de l'ordre de 20.000 € dû aux travaux effectués sur les bâtiments de La Bussode, imposés par la commission de sécurité qui a contrôlé les lieux en février dernier.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Dossier Trabbia Vuillermoz : Mme Trabbia Vuillermoz a déposé en mairie un recours gracieux à l'arrêté du 07 septembre 2009 qui a pour objet le rejet de sa déclaration préalable d'urbanisme.

Un vote à bulletin secret est organisé, le recours est rejeté par 5 voix contre, 4 voix pour et une abstention.

Point sur l'avancée du PLU : Une réunion de travail avec le Conseil Municipal de Lelex est programmée en date du 06 novembre prochain, pour étudier le zonage du projet de PLU. Il est décidé de faire une réunion de travail sur le sujet le 02 novembre 2009.

Projet d'animation hiver 2009/2010 : le conseil approuve le principe de l'embauche de 2 personnes pour la saison d'hiver 2009/2010 dans le but d'assurer un service d'animation. Un programme détaillé du projet sera présenté rapidement lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Un projet de colombarium est lancé en collaboration avec la Commune de Lajoux, Mr Marcel Gros, en charge du dossier indique qu'il présentera les devis correspondant à ce projet lors d'un prochain conseil.

Une nouvelle Association s'est créée sur la Commune dont l'objet est la construction d'un four à pain.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 00.